

Le grade de Rose-Croix : les sources du "Nec plus Ultra"

par Michel PIQUET

Le titre de cette communication laisse la possibilité de traiter de multiples sujets. Que ce soient les divers grades de Rose-Croix, l'invention du concept de *Nec Plus Ultra* ou encore le croisement des deux en considérant le Rose-Croix comme terminal. Tous ces aspects des grades ne doivent pas nous faire oublier leur organisation même. L'étude des instances qui gèrent la maçonnerie au XVIII^e siècle, et donc tout particulièrement les instances terminales, nous apporte son lot d'informations. Les grades sont les reflets de préoccupations diverses de leurs auteurs. Il s'agit parfois d'insister sur tel ou tel aspect de la Tradition, une autre fois d'introduire dans l'Ordre maçonnique le témoignage d'un courant intellectuel ou spirituel du temps, d'autres fois encore l'auteur d'un grade n'a d'autres justifications que de se doter d'un semblant de pouvoir ou d'une source de revenus. En matière d'instance organisationnelle, il en est tout autre. Les séquences installées au coeur des différents systèmes qui ont coexisté ou se sont succédé au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle et même du début du XIX^e siècle correspondent à une logique maçonnique. Ainsi que nous allons le voir, ces séquences illustrent au minimum des changements dans le *corpus* légendaire, parfois aussi, et l'un n'est pas exclusif de l'autre, elles correspondent à des fonctions différentes au sein de l'Ordre maçonnique, elles sont le témoignage de la conception organisationnelle des dirigeants de l'époque. Tout naturellement s'intéresser aux sources du *Nec Plus Ultra* exige d'aborder d'une part les grades prétendus tels, d'autre part les Conseils et autres Chapitres terminaux.

L'organisation des hauts-grades en France entre 1743 et 1756

Les premiers hauts grades postérieurs à la maîtrise et en particulier les grades écossais, apparaissent très tôt (entre 1737 et 1743) dans l'histoire de la maçonnerie et en particulier de la maçonnerie française. On sait mal quelle était alors leur fonction. Tout au plus sait-on par l'art.20 des *Règlements Généraux de la Grande Loge de France* du 11 décembre 1743 que

« ... depuis peu quelques frères s'annoncent sous le nom de Maîtres Ecossais et forment dans les Loges particulières des prétentions et exigent des prérogatives... »¹,

c'est-à-dire qu'ils se conduisent comme supérieurs aux maçons ordinaires. Ils se dévoilaient en loge d'apprentis, mais maçonnaient à part dans des loges particulières.

Le 24 juin 1745, le nouveau Grand Maître des Loges de France, le comte de Clermont donne les *Statuts* de sa loge *Saint Jean de Jérusalem* pour servir de modèle à toutes celles du royaume². Les Statuts revenaient dans leur article XLIV sur les Règlements Généraux de décembre 1743 :

« Les écossais seront les surintendants des travaux, ils auront la liberté de parole et seront les premiers à donner leur suffrage, se placeront où ils voudront et lorsqu'ils seront en faute, ils ne pourront être redressés que par des écossais. »

Et l'article XXXX précisait :

« Les Maîtres ordinaires s'assembleront avec les Maîtres, les parfaits et irlandais trois mois après la Saint Jean, les maîtres élus six mois après, les écossais neuf mois après, et ceux pourvus de grades supérieurs quand ils le jugeront à propos. »

Ce premier modèle d'organisation nous apporte plusieurs indications

- une hiérarchie en sept degrés
- une organisation où les Ecossais sont *les surintendants des travaux* et où leurs pairs écossais peuvent les *redresser*.
- l'existence de grades supérieurs, non précisés, ni dans leur titre ni dans leur fonction.

¹ G.O. des Pays-Bas - *Fonds Kloss* - 240 C 28.

² bn ; Paris *FMI 111bis*

Nous avons montré dans une publication récente³ que l'écosisme parisien était organisé depuis au moins 1748 en trois instances correspondant à trois fonctions différentes.

D'abord les Loges des trois premiers grades.

Au dessus la Loge des Maîtres Ecosais dont nous connaissons le rôle par les *Constitutions et règlements de l'ordre des Grands Ecosais qui doivent être observés par tous les excellents maîtres Ecosais*. Plusieurs copies sont connues⁴ avec parfois quelques variantes mineures. L'original date au plus tard du 2 avril 1748. (nous utilisons ici FM⁴76)

– Election annuelle du Grand Maître [Président] «chaque frère à son tour» (art.2), et du Secrétaire tous les trois ans (art.4)

– «il faut avoir soin d'éviter... [qu'il y ait] plusieurs loges écosaises... dans une grande ville» (art. 5)

– «tous les maîtres écosais seront grands surveillants nés de l'Ordre de la maçonnerie; » et en cette qualité tout Maître Ecosais «a droit d'établir des loges, et faire des maçons du premier grade.» (art. 7)

– «...les différents qui naîtront entre eux [Maîtres Ecosais] lorsqu'ils en appelleront, seront jugés définitivement par la Grande Loge des Chevaliers de l'Orient, et à défaut de cette loge par une loge écosaise» (art. 9)

– «tout bon maître grand Ecosais aura une copie des présentes et une autre des R.G. de la Grande Loge des trois premiers grades, afin d'être en état de prescrire la Règle et de la faire observer suivant son engagement et le droit qu'il en a reçu» (art.12)

Se superposant à la Loge des Maîtres Ecosais existaient donc des Conseils des Chevaliers de l'Orient. Ils ont leurs *Règlements et Statuts des Chevaliers de l'Orient ou de l'Epée* dont nous possédons plusieurs copies⁵ (celle utilisée ici est Baylot FM⁴15).

³ Michel PIQUET, «L'organisation des hauts grades en France entre 1743 et 1767» in **Ordo ab chao**, n°30, 1994.

⁴ Collection particulière anonyme publiée in **Renaissance Traditionnelle n°42 - 1980; B.N.**, Paris - FM⁴ 76; G.L. d'Ecosse - **Fonds Morisson - 711**.

⁵ G.L. d'Ecosse - **Fonds Morisson - 711**; B.N., Paris - **Baylot-FM⁴ 15**; G.O. des Pays-Bas - **Fonds Kloss - 192 A 76**.

– *«les Chevaliers de l'Orient étant princes de la maçonnerie, pour en perpétuer la souveraineté et y faire régner l'harmonie, ils seront tous égaux, c'est pourquoi la place éminente de souverain [président] sera occupée tour à tour par tous les Chevaliers d'année en année alternativement» (art.2)*

– *«...de même que les Grands Ecossais sont surveillants nés de toutes les loges de l'univers, de même tous les Chevaliers de l'Orient en sont princes et souverains nés» (art. 7)*

– *«la Grande Loge des Chevaliers de l'Orient conciliera tous les différents qui naîtront parmi les Maîtres Ecossais ainsi qu'il est porté par l'art. 9 dans les règlements des Grands Ecossais» (art. 8)*

– *«nul écossais ne pourra parvenir au grade de Chevalier de l'Orient qu'au préalable il n'ait au moins été employé pendant l'espace de 7 mois à éclairer et instruire quelques frères, ce temps pouvant cependant être diminué selon les circonstances» (art.13)*

– *«chaque Chevalier de l'Orient aura une copie des présentes... ensemble une autre copie des règlements écossais et une autre des grades inférieurs de la Grande Loge afin d'être en état de maintenir le bon ordre et la discipline partout et dans toutes les Loges régulières qu'ils visiteront» (art.16)*

On voit bien à travers ces extraits que cette organisation, qui gérait au moins sept grades, se structurait en trois niveaux : Loge des trois premiers grades, Loge Ecossaise, Conseil des Chevaliers de l'Orient. On dirait aujourd'hui que deux hauts grades seulement étaient pratiqués, les autres étant conférés, mais sans fonction particulière. Au contraire les grades de Grand Ecossais et de Chevalier de l'Orient occupaient une fonction précise.

Aux premiers la *surveillance née* des trois premiers grades *suivant son engagement et le droit qu'il en a reçu*, mais aussi l'emploi *d'éclairer et d'instruire quelques frères*. Il s'agit bien d'une fonction d'encadrement et d'instruction permettant à l'Ordre de se prémunir contre les débordements d'un recrutement médiocre.

Aux seconds, *princes et souverains nés* (et on retiendra ces qualificatifs présents dès 1748) la fonction de régner sur l'Ordre et de régler les différents internes aux Ecossais.

Aux premiers, l'intervention directe dans les loges des trois premiers grades, aux seconds, la réserve et la discrétion.

Dans tous les cas on notera le soin que les Statuts apportent à préciser la nécessaire *rotation* des présidents car *les frères sont égaux*. On remarquera également qu'il s'agit bien d'un véritable système : les Statuts des Conseils des Chevaliers de l'Orient faisant explicitement référence à ceux de Grand Ecossais et inversement. Ils ont donc dû être adoptés (ou octroyés) dans le même temps.

Au delà de l'organisation séquentielle de cet **écossisme** parisien, arrêtons-nous quelques instants sur son contenu légendaire. Les grades pratiqués, de la maîtrise du troisième degré au grade de Grand Ecossais, sont ce que l'on pourrait **appeler classiquement des grades de perfection** dans la mesure où ils viennent compléter le troisième grade et le parfaire. Tout le *corpus* est lié à la construction du premier temple et on a pu parler de maçonnerie salomonienne. Avec le grade de Chevalier de l'Orient on renouvelle le support légendaire avec l'apparition du second temple d'où l'appellation de maçonnerie *renouvelée* que les auteurs du XVIII^e siècle donnent à ce grade.

Avec l'écho du discours de Ramsay, ces maçons, «*l'épée dans une main et la truelle dans l'autre*» se parent pour la première fois du titre de Chevalier. Chevalier de l'Orient ou Chevalier de l'Épée, ou encore tout simplement Chevalier-Maçon, les maçons du 7^e grade occupent une place particulière dans l'organisation des années 1750. Ils instrumentalisent les Maîtres Ecossais sans apparaître directement dans le gouvernement des loges, ils règnent et laissent le soin à d'autres de gouverner.

Nous avons volontairement insisté au risque d'être contestés sur cette organisation de l'écossisme parisien, en introduction à cette communication sur les sources du *Nec Plus Ultra*, pour plusieurs raisons. Nous savons bien que ce système ne couvrait pas tout le royaume et encore moins toutes les loges de celui-ci, mais il s'avère que le modèle est robuste. D'abord, et nous venons de le rappeler, il possède une logique interne, il est cohérent aussi bien dans la gestion du gouvernement des loges que dans l'innovation légendaire qu'il apporte. Il apporte l'ordre dans le chaos, tandis qu'il concrétise en grade l'imaginaire chevaleresque de l'époque. Ensuite il a servi de modèle.

Si l'Elu Parfait de Bordeaux, tel qu'il a été introduit vraisemblablement par Etienne Morin dès 1745, possède un contenu

En rouge ce que je juge un tantinet « intox ». J.T.

sensiblement différent du Grand Ecossais et si la Parfaite Loge d'Ecosse n'a pas tout à fait la même fonction que la Grande Loge Ecossaise, force est de constater que l'écossisme bordelais se dotera dès 1750⁶ du grade de Chevalier d'Orient et du Conseil subséquent (fig.1). De la même façon, les maçons lyonnais⁷ appliqueront ce système en trois séquences⁸ jusqu'en 1765, date à laquelle ils lui superposeront un Chapitre de l'Aigle Noir destiné à abriter «*tous les grades supérieurs*».

Enfin, et cet argument n'est pas le moindre, l'organisation nous est connue, et les copies de règlements le rappellent, grâce au Frère de Valois. «*Secrétaire-Archivaire*» de la Grande Loge des Maîtres Grands Ecossais⁹ en avril 1748, il sert d'intermédiaire entre de Fresnel, V.M. de la *Loge Ancienne de Metz*, et le duc de Lauraguais, Premier Grand Surveillant de la Grande Loge la même année¹⁰. En mars 1749, il signe un certificat du *Conseil Souverain des Chevaliers princes de l'Orient* comme «*Grand Garde des Sceaux de la Souveraine Loge à Paris*» à côté du même duc de Lauraguais et du comte Maurice de Saxe¹¹. Avec Lauraguais et Saxe, nous sommes au cœur de la maçonnerie du comte de Clermont.

Le comte de Clermont qui lors de la campagne de 1746 qu'il fit sous le commandement du maréchal de Saxe avait sous ses ordres, pour entreprendre le siège de Namur en septembre 1746, le Frère comte de Lowendal dans le régiment duquel servait un officier nommé de La Valette, officier qui le 20 mars 1746, juste avant de partir en campagne, présidait à Paris une loge écossaise comme l'indique un rapport de police de Dadvenal.

Enfin, ce Conseil des Chevaliers d'Orient du Frère de Valois (peut-être disparu en 1758)¹² sera opportunément ressuscité par Moet et Chaillon de Jonville en 1766, lorsqu'ils souhaiteront s'appuyer sur une autorité de hauts grades afin de condamner le Chevalier Kadosch. La circulaire parlera du «*corps souverain des Chevaliers d'Orient... dépositaires de toutes les connaissances de la maçonnerie sous tous ses aspects possibles*»

⁶ S.C. Juridiction nord, Lexington - *Ms Sharp 60* - publié par Latomia n° 126, 1993.

⁷ Michel PIQUET, «Contribution à l'article sur la G.L. de Lyon, ses relations avec celle de Paris et les Hauts Grades» in *Renaissance Traditionnelle*, n° 91/92, 1992.

⁸ B.N., Paris - *FM^I 111 bis*.

⁹ B.N., Paris - *FM⁴ 76*.

¹⁰ B.N., Paris - *FM^I 111*.

¹¹ A.D. de l'Hérault - *Ms 1 J 62*.

¹² Merci à Thierry Boudignon qui nous a précisé au cours du colloque que le Frère de Valois était décédé en 1798

regarde cette S. comme bien et légitimement fondée.
 2.° à l'égard de l'Ord. de Chevaliers de l'Orient,
 nous avons été constitué par le f. Papillon de
 Fontpertuis, membre de M. A. L. de la Roche, qui a
 cherché à l'illustrer en y établissant ce ordre, en
 vertu du pouvoir qu'il nous a déclaré lui en avoir
 été donné par l'Ord. du même grade établie
 à Paris. Nous ne pouvons pas soulever de
 Supplication en f. Tel que le f. Papillon. Le
 Registre doit enoir faire foy de l'Époque, et des
 circonstances de son établissement.

3.° à l'égard de la Clavim^{ri}. Elle a été établie
 par le f. Chevardi, frère Jeli, fondeur de pouvoirs,
 également relaté dans le procès verbal d'établissement,
 de la Par. et Comignis dans le reg. tenu aux
 effes.

Quant aux autres Grades, ils ne nous ont été
 que communiqués, ainsi si'en avons nous pu
 faire registre, si ce n'est de celui de Chis de
 l'aigle et du soleil, que le f. Papillon nous
 conféra en même temps que celui de Ch. de l'Orient,
 mais, sans cérémonie, et comme, par confidence

Illustration N°1 :

Lettre du 24 Mai 1759 du Frère Dupin (ancien G.M. de la P.L.E. de Bordeaux) au Frère Roussillon (Nouvelle Orléans) (S.C. juridiction nord-Lexington- Mss Sharp 61)

Y avait-il un S.C. à cette époque ? J.T.

Il s'agit bien d'un modèle, modèle avec ses faiblesses : non appliqué partout, modifié par endroits, surtout très vite dépassé (dès 1756, ou en 1760 ?) mais modèle offrant un grade, le Chevalier d'Orient, et surtout une instance, le Conseil des Chevaliers d'Orient, terminaux. Personne ne parlera jamais à ce propos de *Nec Plus Ultra*, mais cela y ressemble beaucoup.

Les nouvelles thématiques des hauts-grades en France (1751-1762)

Jusqu'alors les hauts grades utilisaient deux thèmes principaux : d'une part le mythe d'Hiram et la déclinaison des solutions nécessitées par tous les problèmes posés par la disparition de l'Architecte, mais aussi le thème de l'exil et de la reconstruction du temple de Jérusalem.

LE CHEVALIER DU SOLEIL

Pierre Mollier a montré¹³ que dès 1751 le grade de Chevalier du Soleil est attesté aux Caraïbes dans la mouvance de Morin. On remarquera incidemment que dans sa correspondance de 1759¹⁴ le Frère Dupin appelle ce grade *Chevalier de l'aigle et du soleil*. Dans son courrier de 1757 à la Parfaite Loge d'Ecosse de Bordeaux¹⁵, Morin indique avoir conféré le grade de *Chevalier de l'aigle ou du soleil* à treize frères. Son courrier montre qu'il hiérarchisait ces Chevaliers de l'Aigle ou du Soleil au dessus des «*Chevaliers de l'Orient seulement*». En contrepartie, on retiendra que lui-même ne signe sa missive que «*Maître Ecossais et Chevalier maçon*»

Ce grade est un grade double : " philosophique et hermétique", il est la représentation unique d'une branche des hauts grades totalement étrangers à la tradition biblique¹⁶. Présent dans la collection du Rite de perfection puis du R.E.A.A., il disparaîtra dans l'agrégation que sera le Rite Français du Grand Orient de France et il n'occupera jamais une place fonctionnelle dans la maçonnerie.

13 Pierre MOLLIER, «*Le Chevalier du Soleil : contrinution à l'étude d'un haut grade maçonnique au XVIII^e siècle*» - Mémoire de D.E.A. - Ecole pratique des Hautes Etudes, V^o section, 1992.

14 S.C. Juridiction nord, Lexington - *Ms Sharp 57* - publié par Latomia n° 128, 1993.

15 S.C. Juridiction nord, Lexington - *Ms Sharp 56* - publié par Latomia n° 128, 1993.

LE GIGE - CHEVALIER KADOSCH

En juin 1761 est attesté par le courrier des frères de Metz à ceux de Lyon¹⁷ la pratique à Metz d'un grade de *G.I.G.E.* La filiation avec les ordres de chevalerie n'était pas nouvelle, Ramsay dans son *Discours* en avait déjà eu l'idée en 1737. Le marquis de Lernay et consorts avaient utilisé ce thème à Berlin dans leur Chapitre de Clermont en 1759. Leur système comprenait trois grades capitulaires¹⁸. *L'Elu* ou *Chevalier de l'aigle* et le *Chevalier illustre ou Templier* copiaient les grades français de vengeance, le troisième le *Chevalier Sublime* copiait quant à lui un degré primitif de *Chevalier de Dieu et de son Temple* qui serait apparu dans les années 1730 en Allemagne. Le baron de Hund avait lui aussi utilisé le thème templier dans sa Stricte Observance Templière dès 1755.

Mais il appartient aux frères de Metz, dans ce nouveau grade qui combinait le thème de la vengeance des Elus et celui de l'héritage templier, de se donner pour la première fois du *Nec Plus Ultra*. Dans le courrier auquel nous venons de faire allusion le *Grand Inspecteur, Grand Elu* est le 21° et «dernier grade» de la série de Metz. On dit de lui que

«Tous les [autres]grades... sont tous subordonnés à ce dernier»

Ce grade avait vocation à être «*le grade par excellence*» et il le sera effectivement dans quelques orient pendant un court moment.

Cependant, dès le 4 juillet 1761¹⁹ Meunier de Précourt s'inquiétait des prolongements qu'en concevait le Frère de Barailh :

«il fallait que dans ses mains il prit une nouvelle forme, un projet insensé qui ne tombe pas sous les sens en est la base chez lui. Il en fait promettre l'exécution à tous ceux qu'il reçoit. En échange, il les revêt de pouvoirs illimités... »

et finalement en mars 1762²⁰ les messins dénonçaient ce grade. Les lyonnais ne le touchèrent qu'avec des pincettes : ils en connaissaient le contenu ainsi que l'atteste la signature de J.B. Willermoz en 1763²¹ comme «*G.I.G.E. ch K.S.*», mais ne l'incluront jamais dans leur système. Ce dernier culminait encore en 1760 par le Conseil des Chevaliers d'Orient dont J.B.

¹⁷ Michel PIQUET *art. cit.*

¹⁸ René LE FORESTIER, «*La Franc-Maçonnerie templière et occultiste aux XVIII° et XIX° siècles*» - La Table d'Emeraude, 1987.

¹⁹ B.N., Paris - *FM^I 111*.

²⁰ B.M. de Lyon - Ms *5851/I*, ²¹ B.N., Paris - *FM^I 111bis*.

²¹ B.N. F.M.1 *111 bis*

Willermoz était Garde des Sceaux²². En 1761²³, il donne comme grade le plus élevé le *Chevalier de l'Aigle, du Pélican, Chevalier de St André ou Maçon d'I-eredom* et il faut attendre 1765 pour qu'il fonde un *Chapitre des Chevaliers de l'Aigle Noir, Rose-Croix* pour les frères possédant
«des connaissances relatives aux mystères de l'Ordre, au delà de Chevalier d'Orient».

Plus tard, lors du Convent des Gaules de 1778, J.B. Willermoz s'appliquera à faire expressément condamner le grade de Kadosch.

Les parisiens eux aussi réagissent à son introduction dès 1762. Le baron de Tschoudy le fustigea dans le Discours historique de son *Ecossais de St André d'Ecosses*²⁴.

Morin lui-même jugea pertinent de modifier son intitulé qui, de *G.L.G.E.- Chevalier Kadosch*, devint *Chevalier de l'Aigle blanc et noir*.

Pour finir, la Grande Loge de Paris, conjointement au nouveau Conseil des Chevaliers d'Orient, successeur opportun de celui de Valois, le condamne les 14 août et 21 septembre 1766 par deux circulaires célèbres²⁵. Outre que ces documents scellaient pour cent cinquante ans le sort du Kadosch ils nous rappellent qu'à cette date l'instance la mieux appropriée pour affirmer une autorité sur les hauts grades était un Conseil de Chevaliers d'Orient (fig.2).

LE CHEVALIER DE L'AIGLE NOIR ROSE-CROIX

Une autre thématique était pourtant apparue en provenance également d'Allemagne. Il s'agit de thèmes alchimiques dont le texte est largement inspiré des *Clavicules de Salomon*²⁶ et dont la mise en grade apparaît à Lyon et à Metz sous le nom de *Chevalier de l'Aigle noir Rose-Croix en trois grades*²⁷ ou encore *Sublime grade du Vrai Rose-Croix d'Allemagne ou Chevalier de l'Aigle noir ou philosophe inconnu*²⁸.

²² B.M. de Chambéry - Ms 367, signalé par René Désaguliers, in *Renaissance Traditionnelle*, n° 89, 1992.

²³ B.M. de Lyon - Ms 5850/1.

²⁴ Louis de TSCHOUDY (baron), *«Ecossais de Saint André d'Ecosses»*, Paris, 1780.

²⁵ B.N., Paris - FM^I 106.

²⁶ Pierre MOLLIER, *«Le grade maçonnique de Rose Croix et le Christianisme»*, Colloque, 1996 de Politica Hermetica (à paraître).

²⁷ B.M. de Lyon - Ms 5457/14 à 16.

²⁸ G.O. des Pays-Bas - *Fonds Kloss* - 240 B 58.

Le Conseil Souverain Des Chevaliers d'Orient de France

Et tous les Maçons réguliers, tant Symboliques que Gradus, répandus sur la surface de la France.
 Après avoir pendant nombre d'années voyagé dans le Craze de l'arabie la seule immense des Grades maçonniques qui existent dans la France, jusqu'à ce que nous avons fait dans la Carrière nous a de plus en plus pénétré de cette vérité essentielle, l'Art Royal est un et indivisible, tant dans son but que dans les Routes qui y conduisent. Tout ce qui ne concourt pas à ce but soit sous le voile, soit dans les développemens successifs de l'emblème, doit être rejeté comme productions infectées de l'ambition, de l'enthousiasme ou du torride intérêt. La Science de la Maçonnerie est l'âme; elle est Une, le corps qu'elle anime est Un, l'unité de ce corps, dont les membres couvrent la surface de la Terre, occupe dans chaque Royaume un point central. ce Centre est la T. R. Grande Loge, composée de tous les Maîtres des Loges Régulières de la Capitale et de ceux des Provinces qui s'y soumettent. Ce Tribunal, sous les ordres du GRAND MAITRE, exerce dans son sein la plénitude de la puissance législative et la souveraineté de la Justice distributive sur toute la Maçonnerie Symbolique. La destruction de ce principe de Hiérarchie entraînérait infailliblement la dissolution du corps entier. Il est cependant arrivé, ce principe, dans certains Oris de France, et l'épave de domination, suite nécessaire de ces Grades fastueux imaginés par l'indépendance, fait alors le projet, non seulement de secouer l'obéissance que des Enfants doivent à leur mère, mais encore de se servir d'une autorité précaire qu'elle leur avoit confiée, pour envahir l'autorité même de cette trop confiante Mère.

(Oracles, qui ne content pas qu'ils n'existent que par les Surs nourriciers qu'elle leur a transmis et leur transmis journellement, et que la déture, c'est détruire la cause productrice et conservatrice de leur existence.

Jusqu'à ce jour, occupés à nos Travaux dans la silence modeste qui convient à ceux qui se livrent à l'étude de la Sagesse, nous nous se bornés à surveiller invisiblement par la présence de plusieurs membres de NOTRE CONSEIL, qui sont en même temps membres de la T. R. Grande Loge de France, aux opérations de la dite Grande Loge.

Ces opérations ont toutes été conformes aux principes et toutes ont tendu à l'accroissement de l'Art Royal. Aujourd'hui, nous voyons ces manières aux devoirs que nous prescrivait les connaissances maçonniques que nous réunissons, et dans ces temps de troubles multipliés, dont la fermentation active semble mettre en danger les principes et la Hiérarchie, nous ne levons enfin le voile qui jusqu'à ce jour nous a couverts. Comme Chevaliers d'Orient, nous devons soutenir le corps maçonnique contre les excès du Schisme et de l'orgueil, et nous devons préserver nos Frères de la Contagion de ces Grades dangereux, que les Funaticisme et la trahison ont imaginés de concert, pour masquer la pureté de nos Mystères avec les affaires Livrées du crime et de la rébellion. Nous devons avertir ceux qui nous ont encore fait que, quelque pas timides dans la Carrière, que les yeux qu'ils voyent briller entre les mains des vrais Chevaliers, ne sont que les Glaves défenseurs de la Vertu et non les dangereux Poignards des assassins. Nous nous croyons donc forcés de nous manifester et d'employer toute notre autorité, tant à soutenir le corps fondamental de la T. R. Grande Loge de France contre la Rébellion de quelque uns de ses enfans, qu'à prouver et à faire même résister tous les Grades, dont la Vertu n'est pas la Base et la fin.

Par ces importantes considérations, NOUS, Officiers et Membres du Corps Souverain des Chevaliers d'Orient de France à Paris, Départemens de toutes les annuances de la Maçonnerie considérés sous tous les aspects possibles, régulièrement assemblés, après avoir examiné le Décret émis de la T. R. G. L. par sa délibération du 14 Aout dernier, par lequel elle dissout toute composition de Mère L. dans toutes les Provinces, Révoque toute constitution par elle délivrée sous la dénomination de Mère Loge et défend à tout Maçon de reconnaître, pour ce qui concerne la Maçonnerie Symbolique, tout Décret et Règlement de Collège supérieur aux Grades Symboliques. APPROUVONS et RATIFIONS le dit Décret de la T. R. G. L. pour être exécuté selon sa forme et teneur. UNISSEONS à tous Grades dans l'Ordre de reconvenir à son exécution. MANDONS à tout Chevalier d'Orient connu par droit légal, soit tenant à un Conseil d'élite des règles, soit membre de Loge régulière et ne tenant à aucun Conseil qu'il ait à apporter les forces de la Supériorité de son Grade pour faire exécuter le dit Décret de la T. R. G. L. et maintenir son autorité législative, sans préjudice de la Hiérarchie universelle dans la Maçonnerie.

DEFENDONS très expressément à tout Maçon Symbolique ou Gradus de quelque Grade qu'il puisse être, de reconnaître, avouer ni confier le Grade connu sous le nom de G. J. G. E. C. K. A. que nous déclarons faux, Erroné, détachable, tant comme contraire aux principes et au but de la Maçonnerie, que comme contraire aux principes et aux devoirs d'Etat et de Religion.

DEFENDONS à tous Maçons de rendre aucuns honneurs ni même de recevoir dans aucunes de leurs Loges ou Collèges qu'aucun s'y présenteroit revêtu des Livrées de ce Grade, le tout sous peine d'être séparé du Corps des Maçons.

Et attendu la présente manifestation, INVITONS tous Chevaliers d'Orient, soit formant corps légal, soit non membres, d'aucuns collèges mais en état de prouver légalement la 3^e qualité, à se rapprocher, par la correspondance du centre, que la circonstance nous oblige de leur présenter, afin que, comme la maçonnerie Symbolique a un point de ralliement, de même elle synthétise de l'Emblème soit Une par l'uniformité de tous les Grades qui conduisent à son développement.

Nous SOUHAITONS que ce soit la dernière fois que le Glaive de la Puissance vienne se ranger auprès du Glaive de la Justice.

Que le G. A. de l'Un, avoir sans cesse les yeux ouverts sur l'ordre en general et sur les opérations qui se pratiquent, l'égalité et la probité devant toujours régner.

Donné à l'Orient de Paris sous le sceau de notre Conseil souverain le 21 9bre 1766.
 Le Grand Maître, Le Grand Secrétaire, Le Grand Trésorier, Le Grand Vicaire, Le Grand Aumônier, Le Grand Gardien de la Porte, Le Grand Gardien de la Bibliothèque, Le Grand Gardien de la Cour, Le Grand Gardien de la Salle, Le Grand Gardien de la Loge, Le Grand Gardien de la Chapelle, Le Grand Gardien de la Bibliothèque, Le Grand Gardien de la Cour, Le Grand Gardien de la Salle, Le Grand Gardien de la Loge, Le Grand Gardien de la Chapelle.

L'original de cette circulaire est conservé dans les archives du Grand Orient de France, sous le n° 106, folio 193.

fig. 2 Circulaire du « Conseil Souverain des Chevaliers d'Orient de France » du 21 septembre 1766 concernant les Mères Loges et le Kadosch (FM 106, folio 193)

On notera de ce degré un certain nombre de caractères qui nous intéressent pour la présente étude. De la titulature, on apprend²⁹ qu'il se nomme «*de l'Aigle noir*» en hommage à Frédéric II, premier Grand Maître. On apprend aussi que les cordons sont rouges : les chevaliers (apprentis) et les commandeurs (compagnons) en écharpe couleur de feu, les baillis (maîtres) en scapulaire couleur ponceau. Il existe trois bijoux, le premier étant un

«compas couronné appuyé sur un quart de cercle, au milieu est une croix tirée de la balance de Salomon, en dessous est un pélican avec sa pitié, derrière est un aigle.

Les *Statuts et Règlements* sont également intéressants:

Art.1. «Les chevaliers ne pourront jamais quitter leur cordon dans aucune loge où ils se trouveront.»

Art.16. «Les baillis pourront faire des maçons jusques et compris le Chevalier de l'Orient.»

On rencontre là un degré d'origine allemande, éphémère car il ne survivra pas à l'engouement que Willermoz se découvrira pour Martines de Pasqually, dont le contenu est alchimique et uniquement alchimique, qui se présente comme terminal (postérieur au Chevalier d' Orient) et ostentatoire (port des décors en toutes loges) et donc directeur des ateliers de grades inférieurs.

De Rose-Croix, il ne possède que quelques attributs : le nom, le premier bijou et peut-être le cordon (mais n'est-ce pas depuis plus de quinze ans le décor rouge **distinctif des écossais ?**) (on remet ça J.T.)

ANALOGIES ET DIFFERENCES

Du rapide examen de ce florilège de grades dits *ultimes* que pouvons-nous retenir ? Tout d'abord la quête d'autres thèmes que ceux des deux premiers temples :

Le *Chevalier du Soleil* est a-biblique.

Le *Rose-Croix d'Allemagne* est purement alchimique et s'il se réfère à la cabale, il faut surtout lire «oeuvre philosophique». Toutefois, ce grade se réfère à l'aigle, aussi bien dans son bijou que dans sa titulature et il se pare du titre de Rose-Croix. On a là un cocktail allemand où le grade de

²⁹ *Idem* cf.note 27.

Rose-Croix d'Allemagne apparaît comme le croisement de traditions, rosicrucienne et cabalistique, zestées d'un aigle prussien.

Le *Kadosch* quant à lui enfourche la légende templière. Il croise le thème de vengeance de la maçonnerie hiramique, ce qui lui permet de s'inscrire dans un courant d'imaginaire chevaleresque, dont le premier signe apparaît en maçonnerie avec le *Discours* de Ramsay, tout en prolongeant l'histoire légendaire hiramique. Il paraît ainsi être un aboutissement concret de l'histoire légendaire de l'Ordre, telle qu'elle était décrite dans les rituels depuis plus de trente ans.

Ensuite ces grades ont en commun d'être ultimes. Celui de *Chevalier du Soleil* l'est discrètement. Il se place après le Chevalier d'Orient, mais n'a aucune revendication fonctionnelle.

Telle n'est pas la situation du *Chevalier de l'Aigle noir* qui revendique en fait une fonction analogue à celle des grades écossais tout en prétendant à un rang terminal à l'instar des Chevaliers d'Orient. C'est d'ailleurs la position que lui donnera J.B. Willermoz dans son chapitre, même si ce dernier constitue plus un conservatoire de toutes les connaissances postérieures au Chevalier d'Orient qu'un véritable chapitre du grade.

Telle n'est pas non plus la situation que revendique le *Kadosch*. Non seulement il est présenté comme contenant tous les autres enseignements, mais il est explicitement décrit comme supérieur à tous les autres qui lui sont subordonnés. Dernier degré il est également ultime : *Nec Plus Ultra*. Au delà de ces considérations de contenu, il faut relever que sa fonction est également totalitaire. Les *G.L.G.E.* sont investis d'un pouvoir illimité et de Barailh prétendait donner au *Kadosch*

«plus de pouvoir que n'en a la Grande Loge Assemblée. »³⁰

Enfin, on notera que les trois grades utilisent un symbole commun : l'aigle. Dans le Chevalier du Soleil, il n'apparaît que dans la titulature, *Chevalier de l'aigle et du soleil*. En revanche, dans les deux autres grades étudiés, l'aigle est considéré comme «le plus élevé, celui qui plane dans les cieux»... «le seul à pouvoir regarder le soleil en face». Et on comprend bien qu'il y a au delà du bestiaire symbolique, l'idée sous-jacente et non encore formulée d'empire. Cette dénotation s'épanouira pleinement avec l'apparition des Suprêmes Conseils.

30 Etienne GOÛT, «Splendeurs et misères du Chevalier Kadosh au temps de la première Grande Loge de France» in *Ordo ab Chao, supplément n° 27, 1993*.

Le grade de Chevalier Rose-Croix

LE NOM DE ROSE-CROIX

Les écrits fondateurs du rosicrucianisme remontent au début du XVII^e siècle (1614-1616) en Allemagne. Publiés dans une période de l'histoire allemande particulièrement conflictuelle, ils n'eurent pas d'importance directe au delà de 1635 pour finir, comme l'écrivait Fludd, «*ensevelis dans l'oubli des hommes*».

Toutefois, leur influence indirecte perdura tout au long du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, principalement en Allemagne et en Angleterre³¹. L'économie de la société idéale décrite par les précurseurs convenait bien à la philosophie protestante. En revanche, elle avait plus de mal à trouver un écho dans les nations de culture catholique, ce qui explique son absence thématique dans la maçonnerie française.

En effet, les thèmes croisés de l'alchimie et du christianisme qui constituaient le substrat du mythe rosicrucien vont renaître dans les grades de la maçonnerie protestante. Nous avons vu un grade de Chevalier de l'Aigle, totalement alchimique, nous venir d'Allemagne sous le titre de *Rose-Croix*. Le même titre apparaîtra en Ecosse au sein de *l'Ordre Heredom de Kilwinning* sous le nom de *Rosy-Cross*.

L'ORDRE HEREDOM DE KILWINNING

L'Ordre Heredom de Kilwinning (futur Ordre Royal d'Ecosse) est attesté depuis 1741³². Le premier rituel serait apparu en 1743³³. Le contenu en avait été communiqué en 1750 à Londres à William Mitchell, professeur de français d'origine anglaise, résidant à la Haye. En 1753 celui-ci était à Edimbourg où il fondait un chapitre de l'Ordre Heredom de Kilwinning. Selon Lindsay ce dernier aurait été créé pour protester «*contre l'élimination d'éléments chrétiens, pour corriger les erreurs et les réformes abusives*»³⁴.

En 1767 sont approuvées les premières *Laws of the Royal Heredom* rédigées en Ecosse. Elles modifient les règlements anciens :

-le roi d'Ecosse devient Grand Maître de l'Ordre; -disparition du Grand Maître provincial au profit d'un Député Grand Maître; -la fête de

31 Roger.DACHEZ, «Les origines de la Rose Croix, de la légende à l'histoire», in *Renaissance Traditionnelle* - n°87/8, 1991.

32 Robert Strathern LINDSAY, «*The Royal Order of Scotland*», R.O.S, 1972.

33 G.L. de France - Musée (inventaire en cours).

34 LINDSAY, *op.cit.*

l'Ordre passe de la date de la St André au 4 juillet (anniversaire de la bataille de Bannockburn); -le nombre de chevaliers de Rosy-Cross est limité chaque année et ceux-ci ne peuvent être *avancés* que par le Député Grand Maître.

En 1786 sont patentés la *Grande Loge provinciale de France* à Rouen et conséquemment le Chapitre du *Choix* à Paris dont l'*Athirsata* sera en 1802 le Frère C.A. Thory. De 1805 à 1839 l'ordre d'Edimbourg est en sommeil en Grande Bretagne. En 1839 il est réveillé et utilise alors comme rituels la traduction anglaise des rituels qu'il avait confiés aux français en 1786 (cf. Lindsay).

La forme la plus ancienne connue des rituels de l'Ordre Heredom de Kilwinning est donc la version française de ceux-ci. Nous en possédons plusieurs exemplaires datant du tout début du XIX^e siècle. Notre commentaire s'établira à partir de celui de Thory³⁵, complété par d'autres manuscrits .

L'Ordre Heredom de Kilwinning comprend deux grades : le Frère d'Heredom qui comprend lui-même le *Frère d 'Heredom* et le *Grade de la Tour*, puis le *Rosy-Cross*.

Premier grade : Frère d'Heredom et grade de la Tour :

Les frères portent un cordon rouge de gauche à droite avec un bijou pendant, «*composé d'un compas dont les pointes sont fixées sur un triangle*». Le tablier est doublé et bordé de rouge, la bavette de même. La batterie se fait par 2 + 1. Le récipiendaire est introduit après avoir été tuilé aux trois premiers grades. Il est conduit près de la Tour où se tient le *Thirsata* qui «*voyage [alors] processionnellement trois fois autour de la Tour et du candidat*». Le récipiendaire est appelé à contracter son obligation qui garantit le secret sur ce qui va être révélé y compris à un «*F. loyal ou chevalier de l'ordre... [sauf] dans un chapitre parfait, complet et dûment assemblé...* ».

Ceci fait, il est décoré du cordon, du tablier et son instruction est entreprise. Le signe comprend dans son deuxième temps [pénalité] de «*tirer la main droite de l'épaule gauche jusqu 'à la cuisse droite*». Le premier attouchement : «*celui du maître (...)se prendre en grippe (...) et on se coule réciproquement la main au coude qu 'on se tend en se donnant trois secousses...* ». Enfin on rend les honneurs au nouvel initié par une batterie de 3 x 3 et un triple Houzze.

³⁵ Collection particulière de Claude Gagne, «*Ordre de Heredom...*» rédigé par C.A.Thory, 1 807.

Les lectures commencent alors et comprennent au premier degré de l'ordre, tout d'abord 7 sections dont :

5° section :

«D - Y aurait-il d'autres montagnes au monde aussi sacrées que le mont Moriah ?

R - Oui, c'est le mont Calvaire

D - Comment cela ?

R - Par la plus grande des offrandes qui ait jamais été faite» 6°

section :

«D - Y aurait-il un autre temple qui peut être comparé à celui de Salomon?

R - Oui, c'est le temple mystique du corps de Jésus Christ

D - Quelles sont les qualités requises pour y être admis ? R - Foi, Espérance et Charité, sans lesquelles on ne peut voir Dieu»

(.)

Le Président : «Loué soit Dieu qui nous a donné le St Evangile, comme la règle de notre foi»

Le candidat arrive alors devant la tour de rafraîchissement où sont lues les 8°, 9° et 10° sections de l'instruction.

Au cours de la 10° section :

«D - D'où venez vous ?

R - De la tour de rafraîchissement

(.)

D - Qu'avez vous trouvé dans cette tour ?

R - La pureté de l'Ordre royal, le garde de la tour qui, content et satisfait de moi m'a déclaré libre, m'a donné une parole que j'ai maintenant, et ensuite j'ai passé le pont».

Dans la quatorzième section :

«D - Qu'avez vous fait depuis l'ouverture du chapitre ?

R - nous avons cherché une parole qui était perdue et que nous avons maintenant retrouvée par votre assistance

D - Quand cette parole a-t-elle été perdue ?

R - Les enfants des hommes la perdirent lorsque (leur) esprit descendit dans la caverne infernale

D - Qu'a fait pour nous la parole ?

R - Elle a vécu 33 ans et demi sur la terre, en nous donnant un brillant et glorieux exemple à suivre, elle a souffert pour notre salut une mort honteuse et ignominieuse sur la Croix et montant ensuite à la voûte céleste, elle y intercède pour nous auprès du Père, conjointement au Saint Esprit, trois personnes en un seul Dieu».

Quinzième et dernière section de la tour :

«D - Quels furent les derniers mots de la parole ?

R - Tout est consommé».

Le Président ferme ensuite le chapitre par les nombres et dit :
«*Retirons nous en paix*».

Deuxième grade : Chevalier de Rosy-Cross :

Dans un chapitre de Rosy-Cross, les chevaliers R + C portent de plus un cordon vert foncé de droite à gauche, croisant par dessus le ruban cramoyse de frère d'Heredom. Le tablier est le même mais avec un galon de satin vert et une frange verte en plus. Le bijou, pendant au cordon vert est un compas, entre les branches duquel il y a un triple triangle et au centre de celui-ci une croix. Les chevaliers sont décorés d'une Etoile qu'ils portent sur la poitrine gauche. Elle est flamboyante à 7 branches dorées, au centre et sur fond vert un triple triangle en or, au milieu de celui-ci une croix blanche fleurie de rouge, autour, l'inscription «*Gloria in excelsis Deo*». Une jarrettière est portée au dessus du genou gauche et comprend l'inscription «*Virtute et silentio*» (fig.3)

La réception se fait dans un chapitre ouvert par les nombres (les mêmes qu'au premier degré de l'ordre), le candidat est tuilé au grade d'Heredom et commence par l'obligation qui se prête à genoux l'épée dans la main droite et la truelle dans l'autre. Et l'Athirsata dit : «*...les juifs aussi bons guerriers qu'ouvriers habiles, serrant l'épée d'une main et la truelle de l'autre ne tardèrent pas à repousser l'ennemi et à réparer leurs murs.*»

Après la consécration on fait. la «*lecture de l'ordre de R.C.X.* », dont:
«*D. Combien faut-il de chevaliers pour former un chapitre complet ? R. Trois suffisent, quoique le nombre en soit souvent plus considérable...*»

La parole est INRI qui signifie : Jésus, Nazareus, Rex Judeorum.

Le signe se fait «*en croisant les bras de façon que l'extrémité des bras touche au coude*», et l'attouchement en «*se plaçant vis à vis l'un de l'autre et croisant leur bras en s'empoignant mutuellement par le coude, la main droite empoignant le coude droit et vice-versa...*»

En résumé le rituel comprend une première série de grades (Frère d'Heredom) dont la couleur est le rouge. Le bijou est un triangle inversé entre les deux branches d'un compas, l'attouchement au coude est semblable à celui des Ecossais, tandis que le signe est identique à celui des Chevaliers d'Orient. Enfin est évoqué rapidement mais clairement, le sacrifice de Jésus.

Puis le Rosy-Cross dont la couleur est le vert, le bijou un triple triangle dans les branches d'un compas et une légende qui renvoie au second Temple avec présence de l'épée et de la truelle. Autant d'éléments faisant penser au Chevalier d'Orient. Toutefois la parole est identifiée au Christ, le mot est INRI et le chevalier porte un crachat avec une étoile flamboyante à sept branches, comme le Très Sage du Rose-Croix de France (fig.4).

Si nous avons aussi longuement insisté sur l'Ordre Heredom de Kilwinning c'est qu'il constitue une vraie piste sérieuse d'origine du Rose-Croix de France. Nombre d'éléments de ce dernier sont présents dans les rituels de l'Heredom, mais dans le désordre. Cependant on peut également arguer que des bribes des grades de l'Heredom se retrouvent au sein du Rose-Croix de France. Car nous ne savons pas aujourd'hui si les rituels de 1786 (ceux de Thory) sont identiques à ceux arrêtés par Edimburgh en 1767, ou encore à ceux qui existaient en 1750, et surtout s'ils n'ont pas subi l'influence du Rose-Croix de France lui-même, présent à partir de 1760 au moins sur le continent.



fig.4 Dessin de crachat de Très Sage
(I3.N. Paris - FM iconog 8^o -90)

*LE CHEVALIER DE L'AIGLE... ROSE CROIX,
DIT ROSE-CROIX DE FRANCE*

Le grade qui est actuellement considéré comme le prototype du *Chevalier Rose-Croix* est celui dont sont issus en particulier, le 18^o degré du R.E.A.A. et le 4^o Ordre du Rite Français moderne. A l'instar de Delaunay, puis plus tard de Lindsay, nous l'appellerons le Rose-Croix de France.

La plus ancienne copie connue du rituel de *Chevalier de l'Aigle, du Pélican, Rose Croix, maçon d'Heredom, Chevalier de Saint André, Parfait Maçon* provient de Strasbourg et est datée de 1760³⁶. Nous savons également que le grade était pratiqué à Lyon en 1761 et nous avons une copie des mains de Willermoz pour ce rituel. Nous avons compilé plus de quatre-vingts rituels manuscrits du XVIII^o siècle pour une recherche que nous avons effectuée en 1992³⁷ et nous pouvons dire que ce grade apparaît brusquement dans son contenu qui sera invariable à quelques aménagements mineurs près. Pour la commodité nous proposons de nous référer aux deux rituels divulgués que nous appellerons C.G.³⁸ et B.H.V.P.³⁹.

Structure générale du grade

La description des appartements nécessaires à la pratique du grade, et les rituels eux-mêmes, proposent une économie générale en trois points : la loge proprement dite en deux points, puis la Cène. La loge elle-même comprend un appartement noir, «*représentant le mont Calvaire... pour rendre allégoriquement sa mort [du Christ]*» et un appartement «*lumineux... où était le tombeau du fils de l'homme pour rendre allégoriquement... sa résurrection*».

Dans la chambre noire, règnent la consternation et la désolation, les frères sont tristes et les ténèbres sont envahissantes, les lumières occultées. Dans la chambre lumineuse, les lumières éclairent, la décoration ne comprend aucune figure humaine, les frères sont joyeux. Il existe une troisième chambre qui est réservée aux seuls récipiendaires et qui représente «*l'image des enfers*»; elle permet d'y faire voyager l'impétrant entre sa mort dans la chambre noire et sa résurrection dans la chambre lumineuse.

³⁶ G.O. des Pays-Bas - *Fonds Kloss* - 240 C 53.

³⁷ Michel PIQUET, «Le contenu du grade primitif de Chevalier de l'aigle...Rose Croix (circa 1760)», in *Ordo ab Chao*, supp. au n° 28, 1993.

³⁸ C.G.: collection particulière de Claude Gagne, publié in «*Histoire et Rituels des Hauts Grades maçonniques*», Paul NAUDON, Dervy, 1964.

³⁹ B.H.V.P.: Bibliothèque Historique de la ville de Paris, Ms 23 - 191, publié in *Renaissance Traditionnelle*, n°5/6/7, 1971.

Car l'économie symbolique du grade est l'Imitation de la Passion de Jésus. La salle de la Cène est réservée à un repas rituel dont il est écrit : *«il n'y a pas d'autres loges de table»*, et qui est la commémoration de la Pâque chrétienne.

Quant au grade lui-même, il est décrit ainsi dans l'*«étymologie»* qui invariablement précède les rituels :

«Il est nommé le parfait maçon comme le dernier et le plus éminent et septième des grades. Dans quelques loges d'Angleterre on le donne à ceux qui même ne sont pas maîtres, mais cet usage est banni des bonnes loges...

...Elles exigent même que pour être admis à ce grade on soit chrétien, parce qu'il faut être soumis à la nouvelle loi, au lieu que les six premiers peuvent être donnés à tous ceux qui ont la connaissance des anciens temples, de quelques croyances qu'ils soient d'ailleurs».

Il y a d'ailleurs une analogie entre le caractère terminal du *«septième et dernier grade»*, qui confère le titre de *Parfait Maçon* à ceux qui le possèdent, et le fait que dans le déroulement rituel du grade, les frères (et en particulier les officiers) n'ont droit à l'appellation de *Parfait Maçon* que dans la chambre lumineuse. La perfection n'est alors acquise qu'au titre de la résurrection qui parfait ainsi l'Imitation de Jésus.

L'étymologie ou titulature du grade

Le grade comprend six titres ; le Chevalier de l'Aigle est reconnu comme le plus ancien :

«...on remarquera que l'ancien véritable titre est chevalier de l'aigle [...] titre connu comme le plus ancien et le plus allégorique à la puissance du fils du grand architecte de l'univers qui vient établir sur la terre un travail qui a racheté le genre humain et le fils de l'homme étant indépendamment comparé à la Suprême puissance du Père, l'aigle est regardé comme l'image de cette puissance... » (C. G.)

«Il est appelé Chevalier du Pélican, parce que le fils de l'homme est comparé au pélican qui se perça les flancs pour nourrir ses petits de son sang et que l'image en est fidèle avec le sacrifice de la croix où le sang du père des hommes fut versé par sa volonté pour sauver et nourrir la nature humaine» (B.H. V P.)

«Il est appelé Rose Croix parce que les Maîtres de la G.L. d'Ecosse dans les derniers temps firent frapper des médailles sur lesquelles était l'un des symboles du grade consistant en une rose sur une croix, Jésus Christ ayant été comparé à la Rose de l'Evangile par sa douceur exemplaire ; quelques-unes de ces médailles ayant passé dans les mains de quelques membres d'une loge peu instruite, ils adoptèrent l'Emblème et prirent le nom de Chevaliers de Rose-Croix, ce qui a passé parmi ceux qui n'ont pas cherché à approfondir l'origine ou la cause de l'erreur» (C. G.)

«On l'appelle Heredom parce que les première loges de ce grade se tenaient dans l'origine sur le sommet d'une montagne de ce nom...» (C. G.)

«... Chevalier de Saint André. En Ecosse dans les premiers temps... les loges prenaient différents noms. L'une d'elles n'en portait aucun et son assemblée annuelle se faisait le jour de la Saint André... » (C. G.)

«Il se nomme aussi le Parfait Maçon parce que la classe des maçons que l'on connaît dans l'univers sous ce nom en est le dernier de ce grade, le plus haut, le plus éminent... qui est le Parfait Maçon, et le Temple vivant, qui est l'allégorie du rédempteur...»

Il ressort de cette titulature et de ses commentaires que :

- le plus ancien titre est celui de Chevalier de l'Aigle,
- quatre titres sur six se justifient par l'analogie à Jésus Christ,
- il est expressément indiqué qu'il s'agit d'un grade concernant ceux qui sont ouverts à la Nouvelle Loi.

Indiscutablement, la titulature du grade (qui en est en quelque sorte le résumé) rend compte du caractère fondamentalement chrétien de ce degré.

Quelques éléments symboliques

Nous ne décrivons pas le contenu de ce grade de Chevalier Rose Croix, ce qui n'est pas notre propos. Nous relèverons quelques détails qui nous semblent servir le sujet.

La batterie tout d'abord. Dans le temple noir la frappe est de 6+1, dans le temple lumineux elle est de 7 coups égaux, rendant ainsi compte de la perfection à laquelle est parvenu l'impétrant (on se souvient par ailleurs que le Chevalier d'Orient frappe par 5 + 2). Une étude reste à faire sur la

frappe des grades primitifs de l'écossisme. Il est en effet troublant que très souvent les divers grades écossais du premier temple frappent par 9 et multiples ou décompositions de 9, et que les grades primitifs du deuxième temple (Chevalier d'Orient) et du troisième (Rose Croix) frappent par 7.

L'évolution des titres au cours de la cérémonie ensuite.

Jusqu'à son serment le candidat est nommé *chevalier maçon*, qui est, avec l'appellation *maçon très libre*, la titulature classique d'un Chevalier de l'Orient. Après son serment, il devient *chevalier de l'aigle* jusqu'à ce que la parole soit retrouvée. Il devient alors *parfait maçon*, titre qui n'est porté que dans le temple lumineux⁴⁰

Ceci nous conduit à émettre l'hypothèse que ce grade pourrait provenir de la fusion de deux anciens grades : l'un, *chevalier de l'aigle*, correspondant au premier point de R+C, l'autre, *parfait maçon*, correspondant au deuxième point. On peut également se demander si le premier point (chevalier de l'aigle) n'est pas une forme christianisée d'un grade d'élu, par exemple par incorporation du *chevalier élu* (car on trouve des rituels et des aquarelles donnant ce double titre de : *chevalier élu, Rose Croix*).

On notera également les précisions sur les décors : l'instruction terminée, le Très Sage décore le nouveau Chevalier Parfait Maçon du bijou de Rose Croix qu'il accroche «*au bas du cordon [d']écossais*» à une rosette noire. Il faut se rappeler que le Maître Ecossais portait son cordon rouge en toute loge comme «*surveillant né de la maçonnerie*». En revanche, le Chevalier d'Orient «*prince de la maçonnerie*» ne portait son cordon vert que dans les Conseils du grade. L'impétrant, qui était obligatoirement Chevalier d'Orient, ainsi qu'il est rappelé dans le rituel, portait toutefois les décors de Maître Ecossais lors de son entrée dans le temple au début de la cérémonie. On voit que le cordon de Rose Croix n'est en fait que le cordon d'Ecossais utilisé pour suspendre le bijou du grade.

On retrouve d'ailleurs dans certains rituels une sorte d'empilage de rosettes au bas du cordon, traces des grades successifs que le chevalier possède : «*un grand cordon ponceau en sautoir large au bas la cocarde noire sur laquelle est posé l'attribut, une cocarde rouge, verte et noire*»,⁴¹

⁴⁰ On remarque d'ailleurs que ce changement de titre n'affecte pas seulement l'impétrant, mais tous les frères et en particulier les officiers qui ne se voient donner du *parfait* qu'en chambre lumineuse.

⁴¹ B.M. de Lyon - Ms 6845.

«on distingue...les grades par les rosettes qui sont au bas du cordon [rouge], les unes sur les autres... une rouge pour l'écoissais, une verte pour le chevalier d'Orient, une noire pour le chevalier de l'aigle»⁴².

La gestuelle, et en particulier l'attouchement, témoigne physiquement de l'innovation que la découverte de la Nouvelle Loi apporte par rapport à l'Ancienne. L'Imitation de la Passion de Jésus Christ débouche naturellement sur une loi d'Amour, dont l'expression gestuelle va être l'attouchement du Bon Pasteur.

A partir des bras croisés chacun sur la poitrine, celui qui *attaque* touche la poitrine de l'autre avec une de ses mains. On répond alors en faisant de même avec la main opposée formant ainsi une croix . La répétition de l'attouchement avec l'autre main crée ainsi «plusieurs croix ce que l'on appelle l'attouchement du Bon Pasteur» (B.H.V.P.)

Ainsi on voit que la nature du grade de *Chevalier de l'Aigle... Rose Croix* est celui d'une initiation chrétienne dont le support est l'Imitation de la Passion de Jésus. Il s'agit bien là d'une (re)christianisation de la maçonnerie, en quelque sorte la forme analogue, mais française, de la prétention historique de Dermott lorsqu'il fonde la Grande Loge des *Antients*, ou encore, comme nous l'avons vu, de l'Ordre Heredom de Kilwinning.

La fonction du grade de Rose Croix

On constate que si les différentes organisations maçonniques ne lui confèrent pas le même rôle, toutes l'intègrent plus ou moins dans leur système et, en tout cas, ne le condamnent jamais.

Comme on l'a vu, la maçonnerie lyonnaise de J.B.Willennoz possédait le grade depuis au moins 1761 mais, lorsqu'elle manifeste le besoin de parfaire son organisation de hauts grades par un ultime chapitre, celui-ci, dit *Chevaliers de l'Aigle noir*, n'est qu'un directoire administratif et un conservatoire de tous grades sans que le *Chevalier de l'Aigle...Rose Croix* y soit plus amplement distingué. D'ailleurs le registre des certificats accordés par la Grande Loge de Lyon entre septembre 1762 et juillet 1765 ne fait jamais ressortir ce grade; seuls ceux de Chevalier d'Orient et

⁴² B.N., Paris - *FM*⁴ 432. On retrouve ces cocardes sous forme de rubans à la boutonnière dans l'article 46 des *Statuts et Règlements Généraux du Grand Chapitre Général de France* de 1786 dans l'ordre noir, rouge, vert, ponceau. Mais ces Statuts sont largement postérieurs aux sources citées et ils modifient la signification des couleurs.

d'Écossais apparaissent. Il en est d'ailleurs de même dans les santés portées le 24 juin 1761 lors de l'installation de J.B.Willermoz comme Grand Maître de la Grande Loge de Lyon⁴³: seuls les grades d'Écossais et de Chevaliers d'Orient sont cités (fig.5). L'organisation lyonnaise suit donc encore formellement l'organisation classique de hauts grades en France, en deux instances supérieures, telle qu'elle existe depuis au moins 1748.

On sait de l'écosisme bordelais, créé en 1745 par Morin, qu'il possédait le grade de Chevalier d'Orient en 1750⁴⁴, qu'en 1759 il avait épousé l'organisation classique en deux instances : *Parfait d'Ecosse* et *Chevalier d'Orient* et que les autres grades n'étaient que communiqués, sans que l'on en conserve registre⁴⁵. L'absence de trace de la Parfaite Loge d'Ecosse de Bordeaux à partir de 1760 suggère que les vicissitudes de la vie bordelaise la firent se mettre en sommeil vers cette date⁴⁶. En tout cas, le manuscrit Francken, qui rend compte de la maçonnerie fixée au plus tard en 1771 sous le nom de Rite de Perfection, ne donne au *Chevalier de l'Aigle... Rose Croix* qu'une place discrète, avec un rituel très allégé par rapport aux autres documents contemporains et, aucun rôle terminal.

En fait, c'est dans la maçonnerie de la mouvance du comte de Clermont que l'on voit ce grade devenir le *Nec Plus Ultra* de la maçonnerie. On sait par ses lettres de 1766 et 1767 au marquis de Gages⁴⁷, Grand Maître Provincial des Pays Bas Autrichiens, que ce grade est, pour lui, le grade ultime. La titulature que le marquis adopte en 1765 dans les diplômes qu'il accorde, installe bien ce degré comme le dernier de sa longue liste.

Le rituel⁴⁸ de Pérignon, dit de Gages, daté vraisemblablement de 1767, comprend un fatras de grades que nous avons cru devoir comparer avec la titulature qu'adopte le marquis en 1765 dans les diplômes qu'il décide d'accorder aux maçons que sa Grande Loge provinciale reconnaîtra

⁴³ B.M.Lyon - Ms Fonds Coste 453.

⁴⁴ S.C. Jurisdiction nord, Lexington - *Ms Sharp 15* - publié par Latomia n° 126,1993.

⁴⁵ S.C. Jurisdiction nord, Lexington - *Ms Sharp 60* - publié par Latomia n° 126,1993.

⁴⁶ Claude GUERILLOT et Gerry PRINSEN, «Presentation » in «The story of les Elus Parfaits,

⁴⁷ the mother lodge of Bordeaux» - Latomia n° 126,1993.

Ces lettres ont été citées tronquées par différents auteurs et pour la première fois par A.CORDIER, dans «*Histoire de l'ordre maçonnique en Belgique*», Mons, 1884. Seuls F.CLEMENT «*Contribution à l'étude des hauts grades de la Franc-Maçonnerie et particulièrement de l'histoire du R.E.A.A. en Belgique*», Bruxelles, 1937, puis F.SMITH «The rites of Écossais degrees», in «*Proceedings of the chapter of research of the grand chapter of Royal Arch - Masons of the state of Ohio*», Dayton, 1965, les ont publiées intégralement.

⁴⁸ B.N., Paris - *FM*⁴ 79.

directement. Le manuscrit en question a souvent été considéré comme le rituel demandé (et donc livré ?) par le marquis de Gages au comte de Clermont en 1767. Rien de moins sûr. Ce document est une bonne copie dans sa forme rituelle, mais la hiérarchie des grades apparaît comme incohérente, mêlant des degrés de hauts grades avec la maçonnerie d'adoption, liant (comme on lie une sauce) le tout par le nom magique de Clermont, alors même qu'il comprend plus de quinze degrés, contrairement à l'organisation annoncée par le prince lui-même. Nous comparons également (fig.6) avec un manuscrit⁴⁹ qui propose une copie médiocre dans sa forme et son orthographe, mais très hiérarchisé de vingt-trois grades. La titulature du marquis de Gages (en 1765) comprend une hiérarchie en 22 grades.

Aucun de ces systèmes n'est en quinze degrés. En revanche, ils offrent de très grandes similitudes : Maître en trois grades, quadri-partition de l'Elu, partition en 5 (un record) de l'Écossais, tripartition du Chevalier d'Orient. Ces modèles ont en commun en outre d'inclure le Grand Elu, le Chevalier du Temple et de considérer, dans tous les cas, le Rose Croix comme terminal.

Le marquis de Gages avait été nommé en 1765 Grand Maître de la Grande Loge Provinciale des Pays Bas autrichiens (du ressort de la Grande Maîtrise des Loges de France) en remplacement du comte de Pailly. Il était Grand Maître Provincial, mais aussi «*Inspecteur des Loges Bleues et Rouges*»⁵⁰. De plus dès son accession, il avait repris en main la maçonnerie montoise et adopté des Règlements opposables aux loges, le 4 février 1766 selon Cordier, le 25 décembre 1767 selon Paul Duchaine⁵¹

L'article 40 de ces Règlements est essentiel pour comprendre la maçonnerie du comte de Clermont.

*«Règlement des loges adopté par
la Parfaite Harmonie à l'Orient de Mons*

Art.40 Dans les loges où il n 'y a qu 'un chevalier de Rose Croix, il prend le titre de chevalier chrétien et a le droit de juger de tous les cas sans pluralité de voix, et il préside toujours sans être sujet au scrutin de la Saint Jean à moins qu'il n ' en ait un autre, alors le Grand Maître sera choisi dans les deux par les officiers de la Loge.

⁴⁹ B.N., Paris - FM⁴ 75.

⁵⁰ A.CORDIER, op.cit.

⁵¹ Paul DUCHAINE, «*La Franc Maçonnerie belge au XVIII^e siècle*», Bruxelles, 1911.

| BN-Ms FM ⁴ 79 (1767) | BN-Ms FM ⁴ 75 (?) | Titulature de Gages (1765) |
|---|--|--|
| apprenti | apprenti | |
| compagnon | compagnon | |
| Maître maçon-3 ^o grade | Maître | Maître |
| Maître parfait-4 ^o grade | Maître parfait | Maître parfait |
| Maître parfait Irlandais- 5 ^o grade | Maître parfait Irlandais | Parfait Irlandais |
| L' élu des 9-6 ^o grade | élu des 9 | élu |
| L' illustre - 7 ^o grade | illustre - 7 ^o g | illustre |
| L' élu de l' inconnu-8 ^o g | élu de l' inconnu-8 ^o g | élu des 9 |
| L' élu des 15 - 9 ^o g | élu des 15 - 9 ^o g | élu des 15 |
| apprenti écossais | apprenti écossais-10 ^o g | apprenti - |
| compagnon écossais | compagnon écossais 11 ^o g | compagnon - |
| Maître écossais-12 ^o g | Maître écossais-12 ^o g | Maître - |
| Sublime chevalier maçon | | |
| L' écossais napolitain-14 ^o g | | |
| Maître parfait écossais -15 ^o g | Maître parfait écossais - 13 ^o g | Maître parfait - |
| chevalier écossais | chevalier écossais-14 ^o g | chevalier écossais |
| grand architecte | grand architecte-15 ^o g | |
| apprenti chevalier d' orient | apprenti chevalier d' orient-16 ^o g | apprenti- |
| compagnon chevalier d' orient | compagnon chevalier d' orient-17 ^o g | compagnon- |
| Maître chevalier d' orient | Maître chevalier d' orient-18 ^o g | Maître chevalier d' orient |
| Grand chevalier d' orient | | Prince de Jérusalem |
| | | Grand architecte |
| Grand élu, chevalier Saint | Grand élu - 19 ^o g | Grand élu |
| Chevalier du temple | Chevalier du temple - 20 ^o g | Chevalier du temple |
| Chevalier de l' aigle du pélican, Rose Croix | Chevalier de l' aigle, du pélican, d' Heredom de Rose Croix, 21 ^o , 22 ^o , 23 ^o grades | St André, d' Heredom du pélican, de l' aigle, Rose Croix |
| Chevalier d' occident | | |

**Fig.6 - Hiérarchie des hauts-grades de
la mouvance du Comte de Clermont (1765-1767)**

Il ne doit d'honneur à personne, il doit communiquer ses prérogatives à ses surveillants pour qu'ils lui fassent rendre les honneurs qui lui sont dus. Quoique le mot d'honneur ne soit pas proféré en Loge, il est dû à un chevalier de Rose Croix et il le reçoit s'il est seul dans la Loge, étant entièrement détaché du premier système de la maçonnerie»

Ce document montre bien l'état du grade à l'époque :

- le chevalier de Rose Croix est Vénérable de droit, s'il est seul Rose Croix. Le grade est terminal dans la hiérarchie.

- la dernière phrase précise bien la position *détachée* des porteurs de ce grade par rapport à la maçonnerie bleue.

- ce degré était le *Nec plus ultra* de la maçonnerie de Clermont et il s'imposait à tous. (subsidièrement et par défaut on voit que le Grand Inspecteur Grand Elu de Metz (G.I.G.E. - Chevalier Kadosch) n'était pas admis).

Dans ses dédicaces au marquis de Gages, le comte de Clermont lui-même s'adressait au «*Très Sage, Très Sublime et Parfait Frère*» indiquant bien par là quel était le degré le plus élevé qu'il lui reconnaissait et signait pour lui-même : «*Clermont, Rose Croix et Parfait Maçon*».

Enfin un épisode postérieur éclaire la maçonnerie belge des années 1766-70. Lors du passage le 5 janvier 1775 du Député Grand Maître de Londres Charles Dillon, en Belgique le Grand Maître Provincial se fait préciser :

«... [est-ce que] *les Rose Croix étaient soumis aux maillets des Vénérables Maîtres et aux punitions en cas de faute, à quoi le D.G.M. répondit qu'ils étaient soumis*».

Il fut encore demandé

«...*si les Grands Officiers Provinciaux chargés des offices de la Province pendant l'intervalle d'une loge provinciale à l'autre étaient obligés de convoquer dans leur comité les Rose Croix. Le D.G.M. a répondu qu'il était surpris d'une pareille question et qu'ils n' pouvaient intervenir...* »⁵²

Les réponses fournies sont suffisamment importantes pour de Gages, pour que non seulement il ait posé ces questions, mais qu'il en fasse consigner les réponses sur le compte rendu écrit, et encore les fasse contresigner séance tenante par le D.G.M.

⁵² F. CLEMENT, *op. cit.*

On comprend, rétrospectivement quel était le statut du Rose Croix dans la maçonnerie antérieure à de Gages, et donc dans celle de Clermont.

Ainsi dès au moins 1760, existe un grade de Chevalier Rose Croix terminal et des Chapitres de Rose Croix dont la fonction, de par leur statut même, va se substituer à celles des Conseils de Chevaliers d'Orient. Le fait que les Rose Croix se nomment bientôt *Souverain Prince* prouve le degré de confusion/substitution qu'ils entretenaient avec le titre/fonction des Chevaliers d'Orient. Pour quelles raisons Clermont souhaitait-il *coiffer* les Chevaliers d'Orient par une instance supérieure ? Dans l'état actuel de nos connaissances nous ne le savons pas. Mais force nous est de constater que le contenu légendaire vient parfaire la pyramide précédemment élevée, en débouchant sur le *troisième temple*, le temple spirituel.

Les Chapitres de Rose-Croix

L'APPARITION DES CHAPITRES DE ROSE-CROIX

Nous avons vu l'existence au sein de la *Parfaite Harmonie* de Mons et de la loge personnelle du comte de Clermont d'une instance capitulaire. Toutefois, il faut attendre un Bref du 10 novembre 1770⁵³ pour que soit attesté en la date du 30 novembre 1768 un «*Premier Chapitre de Rose Croix*» véritablement autonome. Les post-datages sont toutefois toujours suspects, ainsi que nous l'avons prouvé⁵⁴ pour le Souverain Chapitre de Gourlin qui se donne également du Premier Souverain Chapitre de Rose Croix et prétend avoir été créé le 17 juin 1769. Pourtant celui-ci ne devait fonctionner que depuis novembre 1770 et son fameux registre⁵⁵, n'a en fait été inauguré qu'en décembre 1773 (fig.7).

Toujours est-il qu'après le décès du comte de Clermont les chapitres vont se multiplier dans tout le royaume pour constituer l'instance ultime de la maçonnerie

⁵³ B.N., Paris - *FM*⁵ 60.

⁵⁴ Michel PIQUET, «A propos d'une lecture attentive du registre du premier souverain chapitre de Rose Croix» in *Ordo ab Chao*, supp.au n° 26,1992.

⁵⁵ B.N., Paris - *FM*¹ 122.

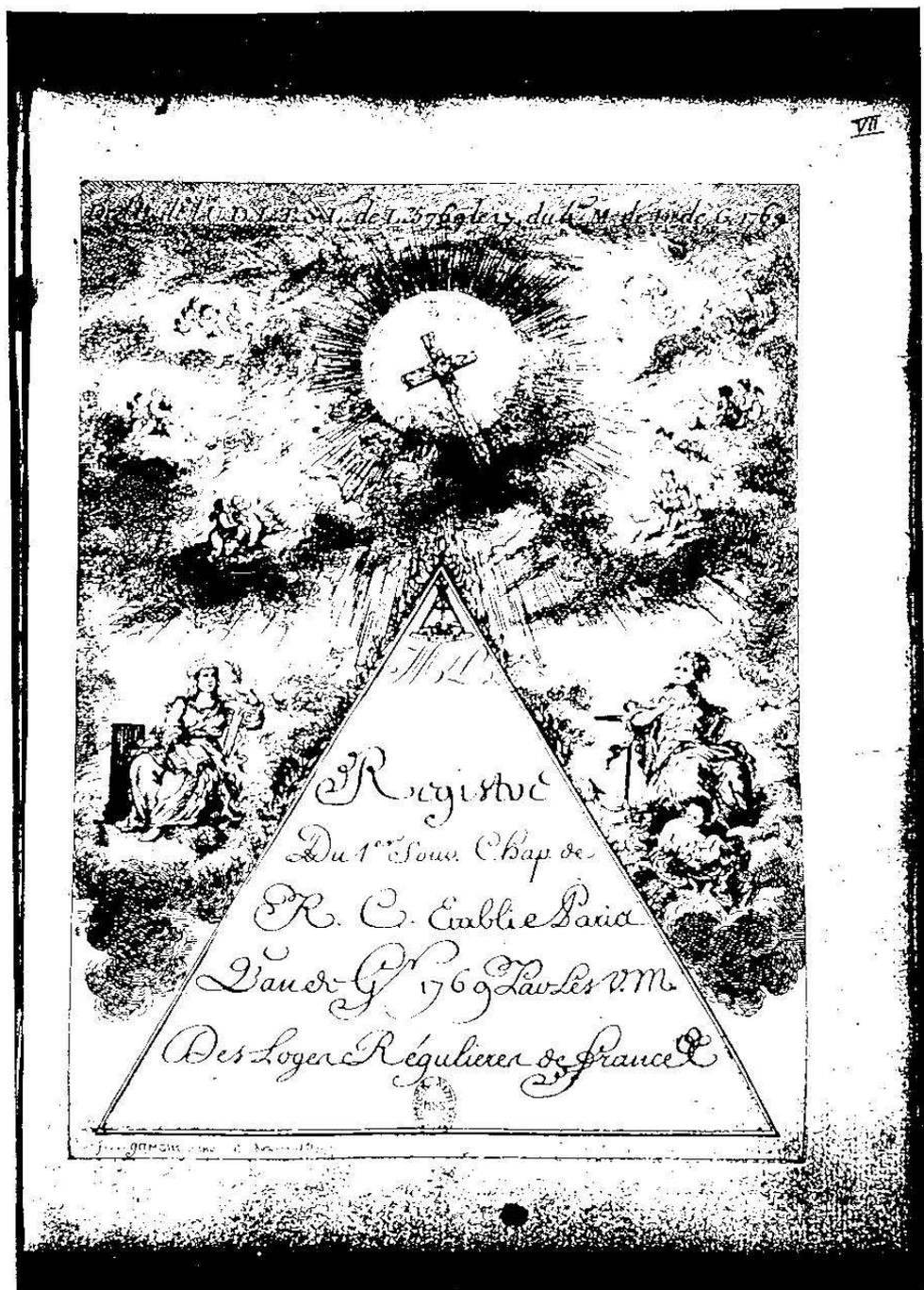


fig. 7 Registre du « Premier Souverain Chapitre de Rose-Croix »
 page VII
 (B.N. Paris - FMI-122)

*LE GRAND CHAPITRE GENERAL DE FRANCE*⁵⁶

Le Grand Orient de France naquit effectivement en 1773. Il constitua immédiatement en son sein une Commission des Hauts Grades, mais celle-ci ne s'intéressa qu'à la conclusion d'accords ou qu'à des polémiques avec les organisations déjà constituées. Ce fut le cas en 1776 lors de la tentative d'absorption des Directoires écossais, puis dans les relations tumultueuses avec la Mère Loge écossaise du Contrat Social. Le Grand Orient décida réellement de se pencher sur le contenu et l'organisation des hauts grades en prenant la décision de créer une *Quatrième Chambre* le 18 janvier 1782⁵⁷.

Cette chambre travailla pendant un an et examina un certain nombre de grades. Les informations intéressantes pour notre propos sont la hiérarchie des grades, leurs séquences et le dernier de ceux-ci. La Quatrième Chambre examina successivement les «*petits grades donnés comme intermédiaires entre la maîtrise et l'élu*», puis «*l'élu et tous les différents grades d'élu*», ensuite les «*grades d'écossais*», enfin les grades chevaleresques dont le Chevalier d'Orient, et pour finir le Rose Croix. Par l'ordre d'examen et les regroupements qu'ils opérèrent, les membres de la Quatrième Chambre rappellent qu'en 1782, la séquence habituelle comprenait cinq types de grades : les *Maîtres de perfection*, les *Elus*, les *Ecossais*, le *Chevalier d'Orient* et enfin le *Chevalier Rose Croix*. La Quatrième Chambre arrêta là ses travaux, sans que ceux-ci débouchent sur un but réel.

En février 1784, apparaît un corps maçonnique nouveau le *Grand Chapitre Général de France* indépendant, mais qui
 «*n'affiliera à lui aucun Souverain Chapitre qui ne soit celui d'une Loge régulière pourvue de Constitutions renouvelées ou accordées par le Grand Orient de France.*»⁵⁸

Le Grand Chapitre regroupait initialement sept Souverains Chapitres de Rose Croix et était dirigé par des frères pour la plupart membres de l'ex-Quatrième Chambre. Dès l'approbation de ses Statuts et Règlements Généraux le 19 mars 1784, il se présente comme le système de hauts grades du Grand Orient de France. Conformément aux jugements que l'ex-Quatrième Chambre avait émis, ses Statuts récusent les grades de *Maîtres*

⁵⁶ Pierre MOLLIER, «Le Grand Chapitre Général de France et la fixation du Rite Français» in *Renaissance Traditionnelle*, n° 105/106, 1996.

⁵⁷ B.N., Paris - *FM*^I 56

⁵⁸ B.N., Paris - *FM*^I 58.

intermédiaires et ne conservent que les familles d '*Elus*, puis d'*Ecoissais*, le *Chevalier d'Orient* et le *Rose Croix*.

C'est donc un système en quatre grades ou Ordres.

Il est complété toutefois par un cinquième, pour «*tous les grades physiques et métaphysiques et tous les systèmes, particulièrement ceux adoptés par les associations maçonniques en vigueur*».

En fait, ce cinquième ordre se présente comme un écho de celui des «*grades supérieurs*» annoncés dans les Statuts de Saint Jean de Jérusalem de 1745 ou encore, «*les connaissances relatives aux mystères de l'Ordre, au-delà du Chevalier d'Orient*», du Chapitre de l'Aigle noir de Willermoz. Il fait office de conservatoire des autres grades, prétendument supérieurs, sans leur permettre d'éclore.

Finalement, ce qui deviendra le Rite Français fixe ses rituels, connus aujourd'hui sous le nom de *Régulateur du maçon*⁵⁹, en 1786. Dans ce système, chaque Ordre regroupe les grades de la famille concernée et le quatrième Ordre pratiqué est celui de Souverain Prince de Rose Croix. Ce système, qui se présente comme le système de hauts grades du Grand Orient, s'imposera au rythme où s'imposera l'obéissance. Il dominera progressivement les maçonneries de hauts grades et ne sera véritablement remis en cause, et son *Nec Plus Ultra* détrôné, que lors de l'apparition des 33 degrés du Rite Ecoissais Ancien et Accepté.

En conclusion, qu'en est-il des sources du *Nec Plus Ultra* de la maçonnerie et du grade de Rose Croix ? Nous avons vu que dans une première période, entre 1748 au plus tard et 1758 ou 1766 (ultime avatar du Conseil des Chevaliers d'Orient de Moët), le grade considéré comme terminal est celui de Chevalier d'Orient, et surtout, que le Conseil des Chevaliers d'Orient est l'instance directrice des hauts grades.

D'autres grades et d'autres légendes apparaissent de 1751 à 1761 : le Chevalier du Soleil, le Chevalier de l'Aigle Noir-Rose Croix, le GIGE-Chevalier Kadosch, le Chevalier de l'Aigle...Rose Croix et d'autres. Chacun d'entre eux apportait une légende nouvelle à incorporer dans le *corpus* des mythes de la maçonnerie des hauts grades, chacun d'entre eux prétendait être ultime, mais un seul survivra aux secousses des années 1760-1770.

⁵⁹ G.O. de France - Ms «*Rituel du Rite Français Moderne 1786*», publié en fac simile par Slatkine, 1992.

Lors de cette dernière période, le Chevalier Kadosch est foudroyé aussi rapidement qu'il s'était envolé, le Chevalier de l'Aigle noir est confiné dans les Orient messins et lyonnais. En fait, dans la confusion des scissions et exclusions des Maîtres de Paris, au sein de la première Grande Loge de France, seule émerge l'image indiscutée des Chevaliers d'Orient, ce qui explique qu'encore en 1766, Moët et Chaillon de Jonville utilisent le Conseil de ceux-ci pour imposer une décision à l'ensemble des hauts grades. D'ailleurs, le grade de Rose-Croix de France, s'il était présent à Lyon ou dans la maçonnerie de perfection de Morin, n'avait de position terminale que dans celle du comte de Clermont. Les parisiens eux-mêmes méconnaissent ce grade et il faut attendre jusqu'en 1770 pour que l'apparition de chapitres parisiens soit attestée sans contestation. Jusqu'à cette date, le Rose Croix pouvait parfois être un grade ultime, les instances capitulaires souchées sur les loges bleues être directrices de ces dernières, mais de façon isolée.

A partir de 1770, les chapitres s'arrogent la fonction d'instance ultime régissant tous les autres hauts grades. Cette situation perdurera de façon anarchique jusqu'en 1786, date à laquelle le Grand Orient de France officialise cette primauté en instituant le Rose Croix comme Quatrième Ordre de son système de hauts grades. Cette place ne sera véritablement remise en cause qu'avec l'apparition du Suprême Conseil de France et de son système en 33 degrés. On notera néanmoins que si le Quatrième Ordre du Rite Français Moderne est bien le *Nec Plus Ultra* de la maçonnerie des hauts grades du Grand Orient, le Grand Chapitre Général, comme plus tard le Grand Collège des Rites, reste subordonné à la Grande Maîtrise et au Convent qui, en dernier ressort, demeurent les instances dirigeantes des hauts grades.

Dans la maçonnerie écossaise qu'organisera le Suprême Conseil de France ce sera l'inverse. Le Suprême Conseil de France régente tous les degrés subordonnés, y compris les trois premiers grades, et il faudra attendre 1904 pour qu'il accepte de laisser leur autonomie aux loges bleues.

Pourquoi le Chevalier de l'Aigle...Rose Croix a-t-il pu obtenir cette place ultime et évincer les autres grades, et en particulier les Chevaliers d'Orient ? Vraisemblablement, et tout simplement, parce qu'il proposait une initiation chrétienne. La revendication de rechristianisation de la maçonnerie était ancienne et récurrente. Le travail de déchristianisation d'Anderson et surtout du duc de Sussex avait généré des réactions : celle de Dermott et sa Grande Loge des *Antients* en est une expression, l'Écossais *Trinitaire* de

Pirlet en est une autre. Il appartiendra au Chevalier Rose Croix d'incarner de façon parfaite cette tendance, en créant un grade totalement chrétien fondé sur la Passion de Jésus.

Ce grade possédera un certain nombre de caractères qui existaient ici et là auparavant et qu'il incorporera. Héritier du cordon rouge des Ecossais, il saura longtemps avoir la discrétion de *Souverain Prince* qui règne, mais ne gouverne pas, à l'instar de son prédécesseur le Chevalier d'Orient. Il conservera également de celui-ci l'égalité entre les frères de même grade, que renforce le titre de Rose Croix qu'ils se donnent. Le titre, qui par ailleurs ne correspond en rien avec le contenu du degré, suggère des qualités de discrétion, de générosité, d'amour qui sont effectives. Il suggère aussi une influence allemande ou anglaise, ce qui nous incite à prendre en compte dans la genèse du grade une hypothèse Heredom ou encore une fusion de deux anciens grades : Chevalier de l'Aigle (avatar de Chevalier élu) et Rose Croix. Enfm, il possède avec le Chevalier d'Orient la qualité spécifique de renvoyer à un *être* et non à un *avoir*. Sa discrétion confirme ce point de vue : on est ou on n'est pas Rose Croix, en revanche on ne possède aucun pouvoir réel sur les autres frères hormis quelques *honneurs*. Ultérieurement lorsqu'il deviendra ostentatoire et que pendant plus d'un siècle les Chevaliers Rose Croix porteront leur décor de dernier grade connu en toutes circonstances, le Rose Croix conservera encore cette image de grade d'amour et de fraternité pour une raison supplémentaire : parce qu'il n'aura pas les moyens de régenter l'Ordre. Au sein du Grand Orient de France, les chapitres seront soumis à la présidence de l'Ordre, au sein du Suprême Conseil, ils obéiront au Suprême Conseil. Il ne leur restera plus qu'à paraître, avec bonhomie, ce qu'ils ne sont plus : le NEC PLUS ULTRA.

QUESTIONS

Roger DACHEZ - Je crois qu'un aspect très important de l'exposé de Michel Piquet, est de montrer que le grade de Rose Croix est un des rares grades dont on puisse, peut-être, identifier les sources : un archéo-Rose Croix d'origine allemande, et un emprunt probable à l'Heredom de Kilwinning, sachant que le Rosy-Cross d'Heredom de Kilwinning n'a rien d'un Rose-Croix, absolument rien, sauf le mot Rose-Croix, et sauf le mot du grade. Le Rose-Croix est donc un grade syncrétique dont on peut arriver à repérer les sources.

Autre point intéressant c'est que tous les grades successifs de la maçonnerie française, ou presque tous, à un moment ou à un autre, ont revendiqué d'être le grade terminal. C'est un peu ce que je suggérais lorsque je disais qu'à partir de 1720 on est à la recherche du ^{3ème} grade. De même pendant très longtemps on a été à la recherche du grade terminal. Ce qui est remarquable c'est que le grade de Rose Croix, dans la tradition maçonnique française, a parfaitement bien incarné la problématique du grade terminal, et il a réussi. Car, s'il n'est pas resté le grade terminal, dans la mesure où dans d'autres systèmes se sont constitués des grades supérieurs, il est quand même resté le grade central.

En tout cas comme l'a bien montré Michel Piquet, c'est un grade à part. Il se prétend évidemment supérieur aux autres, mais pour autant, il ne revendique pas de pouvoir sur les autres, et ceci à la différence par exemple du Chevalier d'Orient qui pendant un certain nombre d'années en France a été le grade suprême, par le prestige, et par le pouvoir. Le caractère très particulier du grade de Rose Croix a été bien mis en évidence ici.

Roland EIDIGHOFFER - Vous avez bien rappelé et très justement, l'origine allemande de la Rose-Croix et, ce qui est caractéristique, l'aspect profondément chrétien des Rose-Croix du début du XVII^e siècle. On pourrait souligner aussi que la Rose-Croix en général est, d'une part, toujours entourée de mystère et que, d'autre part, elle n'apparaît qu'à certains moments, souvent d'ailleurs sous des habits relativement différents et avec une intention aussi assez variable.

Il est important de penser que, conformément à ce que disait ce matin Roger Dachez à propos des influences sociologiques, historiques et religieuses, la Rose-Croix des origines est évidemment liée à toute une problématique luthérienne de l'époque en Allemagne, alors que le grade de Rose Croix qui va apparaître dans la franc-maçonnerie a un tout autre aspect et de toutes autres raisons d'être.

En ce qui concerne l'influence de l'Allemagne sur la France, je voudrais évoquer très rapidement une hypothèse qui serait peut-être une hypothèse inverse de la vôtre, selon laquelle ce serait en fait de Lorraine, donc de France, que seraient venues les influences qui auraient permis l'introduction dans les loges allemandes de la présence rosicrusienne, et cela en particulier au moment de la guerre de Sept ans,

Entre 1756 et 1763, comme vous le savez, des officiers français ont participé à cette guerre du côté des Impériaux. Ils ont donc été en contact direct avec des allemands et des francs-maçons allemands. Il semble que l'on puisse admettre cette hypothèse inverse, c'est-à-dire que la Rose-Croix venue originellement d'Allemagne, avec tout son poids alchimique, ou disons d'alchimie spirituelle, puisque vous avez parlé de rechristianisation, cette Rose-Croix serait retournée en Allemagne, dans la franc-maçonnerie, par l'intermédiaire d'officiers venus de France.

M.P. C'est une hypothèse tout à fait possible effectivement, j'y ai beaucoup pensé. De l'Allemagne, il y a le titre, Rose Croix, mais il n'y a rien dans le contenu; sauf peut-être la cène qui est luthérienne, c'est tout. En revanche, le plus ancien rituel de Rose Croix vient de Strasbourg, comme par hasard, et date de 1760. Avant on n'entend vraiment pas parler de Rose Croix, si ce n'est dans les titulatures, par exemple, Noachide Chevalier prussien Rose Croix. Et pourtant, si on utilise ce mot de Rose Croix, c'est qu'on devait en parler à l'époque. Cependant on n'a aucune trace de grade qui corresponde à ce qui allait devenir le Rose-Croix de France. Une des hypothèses que j'avais effectivement, c'est que ce soit la maçonnerie militaire de la guerre de Sept ans qui ait inventé ce grade. Mais il n'y a rien d'attesté.

Roland EIDIGHOFFER - En ce qui concerne la datation il y a aussi d'autres hypothèses. A propos de 1757 cette date pourrait être attestée par l'intermédiaire du livre qui a paru en 1782 intitulé le *Rosicrucien dévoilé*. Une autre hypothèse possible, c'est celle qui considère que des réformes devaient avoir lieu tous les dix ans au sein de la Rose Croix maçonnique, or on a des documents précis en ce qui concerne l'année 1777. A partir de là on peut considérer que la création aurait eu lieu en 1767 ou en 1757, si réellement cela s'est passé au moment de la guerre de Sept ans.